

193^E ASSEMBLÉE EXTRAORDINAIRE – PROCÉDURE D'EXCEPTION**RÉSOLUTION ADOPTÉE HORS D'UNE ASSEMBLÉE EN VERTU DE LA PROCÉDURE D'EXCEPTION PRÉVUE À L'ARTICLE 5.14 DU RÈGLEMENT NO 1 DE RÉGIE INTERNE DU CÉGEP RÉGIONAL DE LANAUDIÈRE.**

« La résolution soumise aux administrateurs hors d'une assemblée a la même force que si elle avait été adoptée lors d'une assemblée, pourvu qu'elle porte la signature de tous les administrateurs en fonction ».

Restructuration administrative au Service de la formation continue

Suite au départ du titulaire du poste de direction du Service de la formation continue en juin dernier, le directeur général annonçait la création d'un comité ad hoc qui avait pour mandat de dresser un portrait de situation du service et donner des orientations pour les prochaines années. Rappelons que le directeur général assume l'intérim à ce poste depuis le départ du titulaire.

Les nombreuses rencontres tenues au cours de l'automne ont permis au comité ad hoc de dégager certaines orientations pour les prochaines années. Une réorganisation administrative est nécessaire afin de permettre la mise en œuvre du plan directeur 2015-2019 élaboré par le comité. Ainsi, la responsabilité du Service de la formation continue sera dorénavant confiée à la direction des ressources financières et une coordination de la formation continue sera créée afin d'appuyer la nouvelle direction dans ses fonctions.

La proposition suivante a été soumise aux administrateurs :

Attendu la vacance au poste de direction du Service de la formation continue suite au départ de son titulaire en juin dernier;

Attendu les travaux d'analyse réalisés par un comité ad hoc formé par la direction générale;

Attendu la poursuite de la réorganisation administrative du Cégep régional de Lanaudière dans un souci d'efficacité et d'efficience;

Attendu le contexte particulier du développement de la formation continue au cours des prochaines années;

Attendu la consultation de l'Association locale des cadres et du CRPC;

CERL-141205-01 « Il est résolu, à compter du 15 décembre 2014 :

- *d'abolir les postes de direction de la formation continue et de direction des ressources financières;*
- *de créer un nouveau poste de direction des ressources financières et de la formation continue (ADM10) et d'y nommer Mme Esther Fournier;*

- *de créer un nouveau poste de coordination à la formation continue (ADM7) afin d'appuyer la nouvelle direction des ressources financières et de la formation continue;*
- *de convertir en poste permanent le projet spécifique d'agent d'administration (ADM2) à la formation continue et d'y nommer la titulaire, Mme Lise Dubé;*
- *de mandater la nouvelle direction des ressources financières et de la formation continue pour mettre en œuvre le plan directeur 2015-2019 élaboré par le comité ad hoc. »*

La résolution a été adoptée à l'unanimité.

- * Le registre des procès-verbaux du comité exécutif porte la signature et l'accord de tous les administrateurs en fonction dont la liste suit :

Mesdames Chantal Fournier
 Chantale Perreault
 Francine Ranger
 Diane H. Raymond

Messieurs Marcel Côté
 Michel Rouleau
 Guy J. Vandandaigue

.....
Président

.....
Secrétaire de l'assemblée